Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB5091225-DE

Délibération n° 2025-0225

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Convocation :
Du 04/12/2025

Affichage : 11/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Cécile LE MOUEL, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Estelle LAILLER Laure LAMARE et Jérôme LE QUINTREC, ayant donné respectivement pourvoir à Jacques LE METAYER, Pierrick MESSAGER, Cécile LE MOUËL, Maxime PERRIN et Antoine BERTHO.

Secrétaire de séance : Maxime PERRIN

5 - ADMISSION EN CREANCE ETEINTE – EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire

Le comptable public a transmis à la commune un état des créances éteintes qui fait apparaître une créance pour un montant de 212 €. Bien que juridiquement valide, celle-ci est devenue irrécouvrable en raison de décisions judiciaires ou administratives définitives. Dans le cas présent, il s'agit d'un dossier de surendettement avec un effacement de dettes.

Cette décision s'impose à la collectivité et interdit toute action de recouvrement.

Détail du titre :

N° titre	Année	Nature	Montant (€)
T-258-1	2023	Location	212 €
TOTAL			212 €

Ces dépenses seront imputées au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

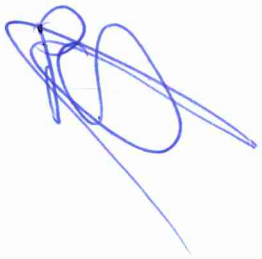
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Prends acte de l'état transmis par le comptable public.
- Décide d'admettre en créances éteintes les titres listés ci-dessus pour un montant total de 212 €.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités nécessaires. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB5091225-DE

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.